

# Demande de Permis d'aménager Enregistrer comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions Réinitialiser

**Imprimer** 



## ✓ Permis de construire

comprenant ou non des démolitions

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :	Cadre réservé à la mairie du lieu du projet
<ul> <li>Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,)</li> <li>Vous réalisez une nouvelle construction</li> <li>Vous effectuez des travaux sur une construction existante</li> <li>Votre projet d'aménagement ou de construction comprend des démolitions</li> <li>Pour savoir précisément à quelle formalité sont soumis vos travaux et aménagements, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.</li> </ul>	PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier  La présente demande a été reçue à la mairie  le 3 0 0 9 2 0 1 5 Cache de la mairie  Dossier transmis :   à l'Architecte des Bâtiments de France au Directeur du Parc National
Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à parti Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeu seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du p	r indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui
Vous êtes un particulier Madame Monsieur	· 🗅
Nom:	Prénom :
Date et lieu de naissance	
Date: Commune:	
Département : Pays :	
Vous êtes une personne morale Dénomination : NEOEN	Raison sociale : DIRECT ENERGIE NEOEN
N° SIRET: _5_0_8_3_2_0_0_1_7_0_0_0_	L Catégorie juridique : 3 5 1 1 1
Représentant de la personne morale : Madame 🔲 Monsieu	r 🗹
Nom : BARBARO	Defense VAVIED
Nom: BARBARO	Prénom : XAVIER
	Prenom: XAVIER
2 - Coordonnées du demandeur	Prenom: XAVIER
2 - Coordonnées du demandeur  Adresse : Numéro : 4 Voie : RUE EULER	
2 - Coordonnées du demandeur  Adresse : Numéro : 4 Voie : RUE EULER  Lieu-dit : Locali	té : PARIS
2 - Coordonnées du demandeur  Adresse : Numéro : 4 Voie : RUE EULER	té : PARIS
2 - Coordonnées du demandeur  Adresse : Numéro : 4 Voie : RUE EULER  Lieu-dit : Locali	té : PARIS
2 - Coordonnées du demandeur  Adresse: Numéro: 4 Voie: RUE EULER  Lieu-dit: Locali  Code postal: 7 5 0 0 8 BP: Cedex:  Si le demandeur habite à l'étranger: Pays:  Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (aut veuillez préciser son nom et ses coordonnées: Madame Nom: BLATEAU	Division territoriale :
2 - Coordonnées du demandeur  Adresse: Numéro: 4 Voie: RUE EULER  Lieu-dit: Locali  Code postal: 7 5 0 0 8 BP: Cedex:  Si le demandeur habite à l'étranger: Pays:  Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (aut veuillez préciser son nom et ses coordonnées: Madame Nom: BLATEAU  OU raison sociale:	Division territoriale :  tres que les décisions) soient adressés à une autre personne,  Monsieur Personne morale
2 - Coordonnées du demandeur  Adresse: Numéro: 4 Voie: RUE EULER  Lieu-dit: Locali  Code postal: 7 5 0 0 8 BP: Cedex:  Si le demandeur habite à l'étranger: Pays:  Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (aut veuillez préciser son nom et ses coordonnées: Madame Nom: BLATEAU	Division territoriale :  tres que les décisions) soient adressés à une autre personne,  Monsieur Personne morale
2 - Coordonnées du demandeur  Adresse: Numéro: 4 Voie: RUE EULER  Lieu-dit: Locali  Code postal: 7 5 0 0 8 BP: Cedex:  Si le demandeur habite à l'étranger: Pays:  Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (aut veuillez préciser son nom et ses coordonnées: Madame Nom: BLATEAU  OU raison sociale:  Adresse: Numéro: 4 Voie: RUE EULER	Division territoriale :  tres que les décisions) soient adressés à une autre personne,  Monsieur Personne morale
2 - Coordonnées du demandeur  Adresse: Numéro: 4 Voie: RUE EULER  Lieu-dit: Locali  Code postal: 7 5 0 0 8 BP: Cedex:  Si le demandeur habite à l'étranger: Pays:  Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (aut veuillez préciser son nom et ses coordonnées: Madame Nom: BLATEAU  OU raison sociale:  Adresse: Numéro: 4 Voie: RUE EULER	té : PARIS  Division territoriale :  tres que les décisions) soient adressés à une autre personne,  Monsieur Personne morale □  Prénom : LOUIS-ADRIEN
2 - Coordonnées du demandeur  Adresse: Numéro: 4 Voie: RUE EULER  Lieu-dit: Localii  Code postal: 7 5 0 0 8 BP: Cedex:  Si le demandeur habite à l'étranger: Pays:  Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (aut veuillez préciser son nom et ses coordonnées: Madame Nom: BLATEAU  OU raison sociale:  Adresse: Numéro: 4 Voie: RUE EULER  Lieu-dit: Localii	té : PARIS  Division territoriale :  tres que les décisions) soient adressés à une autre personne,  Monsieur Personne morale □  Prénom : LOUIS-ADRIEN
2 - Coordonnées du demandeur  Adresse: Numéro: 4 Voie: RUE EULER  Lieu-dit: Localii  Code postal: 7 5 0 0 8 BP: Cedex:  Si le demandeur habite à l'étranger: Pays:  Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (aut veuillez préciser son nom et ses coordonnées: Madame Nom: BLATEAU  OU raison sociale:  Adresse: Numéro: 4 Voie: RUE EULER  Lieu-dit: Localii  Code postal: 7 5 0 0 8 BP: Cedex: Cedex: Code postal: 7 5 0 0 8 BP: Cedex: C	té : PARIS  Division territoriale :  tres que les décisions) soient adressés à une autre personne,  Monsieur Personne morale Prénom : LOUIS-ADRIEN  té : PARIS
2 - Coordonnées du demandeur  Adresse: Numéro: 4 Voie: RUE EULER  Lieu-dit: Locali  Code postal: 7 5 0 0 8 BP: Cedex:  Si le demandeur habite à l'étranger: Pays:  Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (aut veuillez préciser son nom et ses coordonnées: Madame Nom: BLATEAU  OU raison sociale:  Adresse: Numéro: 4 Voie: RUE EULER  Lieu-dit: Locali  Code postal: 7 5 0 0 8 BP: Cedex:  Si le demandeur habite à l'étranger: Pays:  Téléphone: 0 1 7 0 9 1 6 2 6 7	Division territoriale :  Tres que les décisions) soient adressés à une autre personne,  Monsieur Personne morale  Prénom : LOUIS-ADRIEN    Té : PARIS  Division territoriale :

3 - Le terrain				
3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)				
Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou				
les) terrain(s) concerné(s) par votre projet Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire				
Adresse du (ou des) terrain(s)				
Numéro : Voie :				
Lieu-dit : LE CAUSSE Localité : ANTUGNAC				
Code postal : _1, _1, _1, _9, _0, BP :,, Cedex :,				
Références cadastrales : section et numéro¹ (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiqu	er les pre-			
mières ci-dessous et les suivantes sur une feuille séparée) : SECTION A - 1073 & 1103				
Superficie du (ou des) terrain(s) (en m²) : 95 980 m²				
3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valor	r des droits à			
construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables) Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui  Non  Je n	e sais pas 🗹			
	e sais pas 🗹			
Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Oui 🗖 Non 📮 Je n	e sais pas 🗹 e sais pas 🔽			
Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? Oui  Non  Je n	e sais pas 🗹			
	e sais pas 🗹			
Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision e	ou d'autorisa-			
tion, les numéros et les dénominations :				
2.2. Towain issue d'une division de propriété				
3.3 - Terrain issu d'une division de propriété Si votre terrain est issu de la division d'une propriété bâtie effectuée il y a moins de 10 ans, demandez à la mairie s	lo plan local			
d'urbanisme comporte une règle limitant vos droits à construire, instituée antérieurement à la date de la division. Si cett				
le vendeur doit vous avoir remis une attestation indiquant la surface des constructions déjà établies sur l'autre partie d	lu terrain.			
Indiquez cette surface (en m²): et la superficie du terrain avant division (en m²):				
ou joignez à votre demande une copie de l'attestation				
4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction)				
4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou les cases correspondantes)				
Quel que soit le secteur de la commune				
Lotissement  Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre				
☐ Terrain de camping				
Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances  Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés				
Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports  Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports				
Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou				
de résidences mobiles de loisirs				
Contenance (nombre d'unités):				
Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :				
<ul> <li>Superficie (en m²):</li> <li>Profondeur (pour les affouillements):</li> </ul>				
Hauteur (pour les exhaussements) :				
Dans les secteurs protégés				
Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comm	e devant être			
protégé¹: ☐ Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à	la gostion ou			
à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux	-			
Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales Aménagement situé dans un secteur sauvegardé 1 :	et forestières			
Amenagement situe dans un secteur sauvegarde :  Création d'une voie				
Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante				
Création d'un espace public  Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle 1:				
Création d'un espace public				

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) : Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :		
4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement  Nombre maximum de lots projetés :  Surface de plancher maximale envisagée (en m²) :  Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?  Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot  Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande  La constructibilité sera déterminée à la vente de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux con	structeurs.	
Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? si oui, quelle garantie sera utilisée ? consignation en compte bloqué <b>ou</b> garantie financière d'achèvement des travaux <b>j</b> ioindre la convention	Oui 🗖	Non 🗖
Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ?	Oui 🗖	Non 🖵
4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'héberger Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :  Nombre maximal de personnes accueillies :  Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)  Nombre d'emplacements réservés aux HLL :  Surface de plancher prévue, réservée aux HLL :  Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitat		que
Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ?	Oui 🗖	Non 🗖

5 - À remplir pour une demande comprenant	un projet de cons	truction		
5.1 - Architecte				
Vous avez eu recours à un architecte : Oui 🗹 Non 🖵				
Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessous et lui faire apposer son cachet				
Nom de l'architecte : CHEVILLARD	Prénom : CATHE	RINE		
Numéro : 2 Voie : RUE DU DOCT	EUR BURNET			
	llité : VERNON			
Code postal : 2 7 2 0 5 BP : 5 0 8 Cedex : 0	_ 5_			
N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : 046855				
Conseil Régional de : HAUTE NORMANDIE				
Téléphone : 0, 2, 3, 2, 7, 1, 1, 2, 0, 3, <b>ou</b> Téléc				
Adresse électronique :	chevillard.cat @ che	evillard27.fr		
En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris premier du titre premier du livre premier du code de la constructio règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce	n et de l'habitation et nota	générales de construction pré mment, lorsque la constructio	vues par le chapitre in y est soumise, les	
Signature de l'architecte :	Cachet de l'architecte			
- Trial		CABINET D'ARCHITECTURE Cefterine CHEVILLARD B 508 - 27200 VERMON - 00 3271 1270 N° Siret 44156325200029 - APE 7111Z		
Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en ☐ Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des	architecture), veuillez c situations pour lesquelles	ocher la case ci-dessous <sup>2</sup> : le recours à l'architecte n'est	t pas obligatoire.	
5.2 - Nature du projet envisagé Nouvelle construction Travaux sur construction existante				
Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance a	vant l'achèvement de la	(ou des) construction(s)		
Courte description de votre projet ou de vos travaux :				
Construction d'un poste de transformation pour le racc la ligne HTB située à 100 mètres à l'ouest du site.	ordement du projet de	e centrale photovoltaïque	e d'Antugnac à	
Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure électrique nécessaire à votre projet :	à 12 kVA monophasé (c	ou 36 kVA triphasé), indiqu	ez la puissance	

<sup>2</sup> Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 170 m²;

- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble aprés travaux au-delà de 170m²

- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m²;

- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 m et qui n'excèdent pas 2000 m².

A STATE OF THE PARTY OF THE PAR						
5.3 - Informations co						
Nombre total de logem	nents créés : 0		do	ent individuels:	dont co	llectifs:
Répartition du nombre	total de logement	créés par type o	de financement :			
Logement Locatif Social	LILILI Acc	ession Sociale (h	ors prêt à taux zéro	)	Prêt à taux zéro 📖	
Autres financements	:					
Mode d'utilisation princ	cipale des logemer	nts:				
Occupation personnelle (	particulier) ou en cor	npte propre (perso	onne morale)		Vente 🗖	Location $\Box$
S'il s'agit d'une occupa	tion personnelle, v	euillez préciser :	Résidence p	rincipale 🗖	Rési	dence secondaire 🗖
Si le projet porte sur une	e annexe à l'habitati	on, veuillez précis	ser: Piscine 🗖	Garage 🔲	Véranda 🗖	Abri de jardin 🖵
Autres annexes à l'ha	abitation :					
Si le projet est un foye	r ou une résidence	, à quel titre :				
Résidence pour personn	es âgées 🗖	Résidence p	our étudiants 🔲	Résidence de t	ourisme 🔲	
Résidence hôtelière à vo	ocation sociale 🗖	Résid	lence sociale 🗖	R	ésidence pour persor	nes handicapées 🗖
Autres, précisez :						
Nombre de chambres d	créées en foyer ou	dans un héberg	ement d'un autre t	ype:		
Répartition du nombre	de logements crée	és selon le nomb	ore de pièces :			
1 pièce 2	0			5 pièces	6 pièce	s et plus
Nombre de niveaux du						
Indiquez si vos travaux	•					
Extension	Surélévation	armione.	Création de n	iveaux supplém	entaires 🗖	
				Trouds ouppion		
5.5 - Destination des	s constructions et					
			ces de plancher³ ei			
Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée <sup>4</sup> (B)	Surface créée par changement de destination <sup>5</sup> (C)	Surface supprimée <sup>6</sup> (D)	Surface supprimée par changement de destination <sup>5</sup> (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat <sup>7</sup>						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif		86,45				86,45
Surfaces totales (m²)		86,45				86,45
5.6 - Information sur I d'intérêt collectif :		constructions Enseignement e		Action	bénéfice d'un servi sociale □ et loisir □	ce public ou

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.112-2 du Code de l'urbanisme).

<sup>4</sup> Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

au garage a une nabitation en chambre).

5 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

6 Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce

<sup>7</sup> L'activité d'artisan est définie par la loi n°96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5.7 - Stationnement	
Nombre de places de stationnement	
	du projet :
Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées de Adresse(s) des aires de stationnement :	en dehors du terrain sur lequel est situé le projet
Nombre de places :	
Surface totale affectée au stationnement :	m², dont surface bâtie : m²
Pour les commerces et cinémas :	
Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement :	
6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démoliti Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un	e vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet
Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolitie	on est envisagée ont été construits :
□ Démolition totale □ Démolition partielle	
En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas de démolition partielle.	échéant, effectués sur les constructions restantes :
Nombre de logement démolis :	
7 - Participation pour voirie et réseaux	
Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voi taire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différen	
Madame ☐ Monsieur ☐ Personne morale ☐	
	nom :
OU raison sociale :  Adresse : Numéro : Voie :	
Lieu-dit : Localité :	
Code postal : BP : Cedex :	
Si le demandeur habite à l'étranger : Pays :	Division territoriale :
Si le demandeur nabite a retranger . rays .	DIVISION LETHIONAIC.

#### 8 - Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.8

Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme.

PARIS

3.

Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe en périmètre protégé au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

Si vous êtes un particulier : la loi nº 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande. Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

<sup>8</sup> Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

<sup>-</sup> vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;

<sup>-</sup> vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;

<sup>-</sup> vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;

<sup>-</sup> vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.



### Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

#### Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

	Cadre rése	ervé à la mairi	e du lieu d	lu projet	
PC	m 1 1	010	15	40005	The same of
PC ou PA	Dpt	Commune	Année	N° de dossier	

PC 0	JPA Dpt Comn	nune Annee	in, de dossiel		
1 - Renseignements concerna	ant les construction	s ou les amé	nagement	3	
<b>1.1 -</b> Les lignes ci-dessous doivent ê	tre obligatoirement re	<b>nseignées,</b> que	lle que soit la	nature de la consti	ruction
Surface taxable (1) totale <u>créée</u> de la ou	des construction(s), hormi	is les surfaces de s	stationnement	closes et couvertes (2	bis):86,45. m²
Surface taxable des locaux clos et couve	erts (2 bis) à usage de stati	ionnement :			m <sup>2</sup>
1.2 - Destination des construction 1.2.1 - Création de locaux destiné		faces taxables	(1)		
Dont :			Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les sur- faces de station- nement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le station- nement clos et couvert (2 bis)
	Ne bénéficiant pas de	prêt aidé (3)			11/2 12/2
	Bénéficiant d'un PLAI	ou LLTS (4)			
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Bénéficiant d'un prêt à plus (PTZ+) (5)				
	Bénéficiant d'autres pr (PLUS, LES, PSLA, PLS				
Locaux à usage d'habitation second	daire et leurs annexes (2	)			
	Ne bénéficiant pas de	prêt aidé			
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Bénéficiant d'un PLAI	ou LLTS			
	Bénéficiant d'autres pr	êts aidés			
Nombre total de logements créés					
1.2.2 - Extension (8) de l'habitaticouvert.  Pour la réalisation de ces travaux, b Oui Non Si oui, lequel Quelle est la surface taxable (1) exis	énéficiez-vous d'un prêt ?	aidé (4)(5)(6) ?			
1.2 3 - Création ou extension de	locaux non destinés à	l'habitation			
			Nombre cr	éé Surfaces créé (1) hormis les s faces de statio nement closes couvertes (2 b	sur- on- et clos et couvert
Nombre de commerces dont la sur	ace de vente est inférieu	re à 400 m² (9)			
Total des surfaces créées, y compr	is les surfaces annexes				
Locaux industriels et leurs annexes				86,45	
Locaux artisanaux et leurs annexe	S				
Entrepôts et hangars faisant l'objet d	'une exploitation commer	ciale et non ouve	rts au public (	10)	
Dans les exploitations et coopérativ Surfaces de plancher des serres d héberger les animaux, ranger et ent stockage des produits à usage agrid des produits provenant de l'exploita	e production, des locau: retenir le matériel agricol cole, des locaux de trans	e, des locaux de	production et	de	
Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux	equipe activitée équest	roe (11)			
ourraces de plancher affectees aux	seules activites equesti	D3 (11)		Surfa	ces créées
Parcs de stationnement couverts fa	aisant l'objet d'une explo	itation commerc	iale (12)		
					THE RESERVE OF THE PARTY OF THE

1.3 - Autres éléments <u>créés</u> soumis à la taxe d'aménagement  Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) : 0	
Superficie du bassin de la piscine :	
Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs :	
Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs :	A, N. I. S. M. 185 (1952) A. G.
Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m :	
Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol :	0 m².
1.4 – Redevance d'archéologie préventive :	
Détaillez les parties du projet qui <u>n'affectent pas</u> le sous-sol. Les fondations ou les travaux n'affectent	t pas le sous-sol si leur pro-
fondeur est inférieure à 0,50 m. Surface concernée au titre des locaux :	ma? da aconfara taccalala ( /
Surface concernée au titre de la piscine :	
Nombre d'emplacements de stationnement concernés (13) :	1.6
Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs concernés :	
Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs concernés :	
Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m concernées :	créée(s)
Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des R	
technologiques ou miniers?  Oui  Non  V	disques naturels,
La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou ins	porit à l'inventeire
des monuments historiques ?  Oui  Non  Oui	scrit a i inventaire
2 - Autres renseignements	
2.1 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)	
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commu	una aù vaua construisse
Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de dens	eité (15) 2 Oui 🔲 Non 🗍
Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de dens Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indic	
Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de dens Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indic La superficie de votre unité foncière :	quez ici :
Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indic	quez ici : m².
Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indic La superficie de votre unité foncière :	quez ici : m². m²
Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indic La superficie de votre unité foncière : La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) :	quez ici : m². m² €/m²
Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indic La superficie de votre unité foncière :  La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) :  La valeur du m² de terrain nu et libre :  Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17) :	quez ici :m²m²€/m²m²
Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indic La superficie de votre unité foncière :  La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) :  La valeur du m² de terrain nu et libre :  Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17) :  Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date :	quez ici :m²m²€/m²m²
Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indic La superficie de votre unité foncière :  La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) :  La valeur du m² de terrain nu et libre :  Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17) :  Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date :  2.2 - Plafond légal de densité (PLD) (19)	quez ici :
Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indic La superficie de votre unité foncière :  La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) :  La valeur du m² de terrain nu et libre :  Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17) :  Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date :  2.2 - Plafond légal de densité (PLD) (19)  Demandez à la mairie si un plafond légal de densité des constructions est institué dans la commune et	quez ici :  m².  m²
Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indic La superficie de votre unité foncière:  La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16):  La valeur du m² de terrain nu et libre:  Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17):  Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date:  2.2 - Plafond légal de densité (PLD) (19)  Demandez à la mairie si un plafond légal de densité des constructions est institué dans la commune es sur votre terrain dépassent ce plafond. Si oui, indiquez ici la valeur du m² de terrain nu et libre:	quez ici :
Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indic La superficie de votre unité foncière:  La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16):  La valeur du m² de terrain nu et libre:  Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17):  Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date:  2.2 - Plafond légal de densité (PLD) (19)  Demandez à la mairie si un plafond légal de densité des constructions est institué dans la commune es sur votre terrain dépassent ce plafond. Si oui, indiquez ici la valeur du m² de terrain nu et libre:  Pour bénéficier le cas échéant de droits acquis, précisez si des constructions existant sur votre terrain.	quez ici :
Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indic La superficie de votre unité foncière :  La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) :	quez ici :
Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indic La superficie de votre unité foncière:  La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16):  La valeur du m² de terrain nu et libre:  Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17):  Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date:  2.2 - Plafond légal de densité (PLD) (19)  Demandez à la mairie si un plafond légal de densité des constructions est institué dans la commune es sur votre terrain dépassent ce plafond. Si oui, indiquez ici la valeur du m² de terrain nu et libre:  Pour bénéficier le cas échéant de droits acquis, précisez si des constructions existant sur votre terrain.	quez ici :
Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indice La superficie de votre unité foncière :  La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) :	quez ici :
Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indic La superficie de votre unité foncière :  La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) :	quez ici :
Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indice La superficie de votre unité foncière :  La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) :	et si les constructions prévues  ain avant le 1er avril 1976 ont  Nombre d'exemplaires
Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indic La superficie de votre unité foncière :  La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) :	et si les constructions prévues  ain avant le 1er avril 1976 ont  Nombre d'exemplaires à fournir
Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indic La superficie de votre unité foncière :  La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) :	m².  m².  m².  et si les constructions prévues  ain avant le 1er avril 1976 ont  m²  Nombre d'exemplaires à fournir  in est un lot de lotissement :
Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indic La superficie de votre unité foncière :  La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) :  La valeur du m² de terrain nu et libre :  Les surfaces de plancher des constructions existantes non destinées à être démolies (en m²) (17) :  Si vous avez bénéficié avant le dépôt de votre demande d'un rescrit fiscal (18), indiquez sa date :  2.2 - Plafond légal de densité (PLD) (19)  Demandez à la mairie si un plafond légal de densité des constructions est institué dans la commune es sur votre terrain dépassent ce plafond. Si oui, indiquez ici la valeur du m² de terrain nu et libre :  Pour bénéficier le cas échéant de droits acquis, précisez si des constructions existant sur votre terraité démolies : Oui  Non si oui, indiquez ici la surface démolie (20) :  3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :  Pièces  Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre terrait  in terrait  Non si votre terrait  Pièces  F1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2° alinéa du code de l'urbanisme]	m².  m².  m².  m².  et si les constructions prévues  et si les constructions prévues  m²  ain avant le 1ºr avril 1976 ont  m²  Nombre d'exemplaires à fournir  in est un lot de lotissement :  1 exemplaire par dossier
Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indic La superficie de votre unité foncière :  La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) :	m².  m².  m².  m².  et si les constructions prévues  min avant le 1er avril 1976 ont  m²  Nombre d'exemplaires à fournir  in est un lot de lotissement :  1 exemplaire par dossier  pénéficié d'un rescrit fiscal :
Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indic La superficie de votre unité foncière :  La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) :	m².  m².  m².  m².  et si les constructions prévues  et si les constructions prévues  m²  ain avant le 1er avril 1976 ont  m²  Nombre d'exemplaires à fournir  in est un lot de lotissement :  1 exemplaire par dossier  pénéficié d'un rescrit fiscal :  1 exemplaire par dossier
Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indic La superficie de votre unité foncière :  La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) :	m².  m².  m².  m².  et si les constructions prévues  et si les constructions prévues  m²  ain avant le 1er avril 1976 ont  m²  Nombre d'exemplaires à fournir  in est un lot de lotissement :  1 exemplaire par dossier  pénéficié d'un rescrit fiscal :  1 exemplaire par dossier
Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indic La superficie de votre unité foncière :  La superficie de l'unité foncière effectivement constructible (16) :	m².  m².  m².  m².  et si les constructions prévues  et si les constructions prévues  m²  ain avant le 1er avril 1976 ont  m²  Nombre d'exemplaires à fournir  in est un lot de lotissement :  1 exemplaire par dossier  pénéficié d'un rescrit fiscal :  1 exemplaire par dossier

	14
4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favoral	bles
Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exo l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme	nération prévue à
F5. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficie l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	er de l'exonération prévue à
F6. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un s bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	sinistre et que vous pensez
F7. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
F8. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'ar patrimoine (21) :	ticle L. 524-6 du code du
F9. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1er août 2003	1 exemplaire par dossier
i - Autres renseignements	
Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zé e bénéficier d'impositions plus favorables)	iro +) pouvant vous permettr
e determined a impositions plus lavorables)	
Date 15/08/2015	
Nom et Signature du déclarant	